

COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

COMINAR REÇOIT L'APPROBATION AUX TERMES DE LA LOI SUR LA CONCURRENCE POUR L'ACQUISITION DE CANMARC

Québec (Québec), le 26 janvier 2012 – Le Fonds de placement immobilier Cominar (TSX : CUF.UN) (« **Cominar** ») a annoncé qu'il a reçu aujourd'hui une lettre de non-intervention de la commissaire de la concurrence confirmant que cette dernière n'a pas l'intention de contester l'acquisition par les filiales en propriété exclusive de Cominar (le « **groupe d'acquéreurs Cominar** ») de la totalité des parts (les « **parts de Canmarc** ») du Fonds de placement immobilier Canmarc (TSX : CMQ.UN) (« **Canmarc** »). Cominar a maintenant reçu toutes les approbations requises des autorités de réglementation pour procéder à l'acquisition.

L'offre du groupe d'acquéreurs Cominar datée du 2 décembre 2011 dans sa version prolongée le 12 janvier 2012 et modifiée le 16 janvier 2012 (l'« **offre** ») qui vise l'acquisition de la totalité des parts de Canmarc moyennant une contrepartie, au choix des porteurs de parts de Canmarc (les « **porteurs de parts de Canmarc** »), de 16,50 \$ en espèces par part de Canmarc (la « **contrepartie en espèces** ») ou de 0,7607 part de fiducie de Cominar par part de Canmarc (la « **contrepartie en parts** »), un nombre maximal de 16 millions de parts de Cominar étant disponibles pour le versement de cette contrepartie, sous réserve d'une répartition proportionnelle, prend fin à **15 h (heure de Toronto) le 27 janvier 2012**.

L'offre est assortie d'une condition de dépôt minimal (la « **condition de dépôt minimal** ») suivant laquelle au moins 66⅔ % des parts de Canmarc en circulation doivent être déposées (compte tenu des parts de Canmarc dont Cominar est déjà indirectement propriétaire). Si la condition de dépôt minimal et toutes les autres conditions usuelles sont remplies demain au moment de l'expiration de l'offre, le groupe d'acquéreurs Cominar prendra livraison des parts de Canmarc déposés à ce moment-là aux fins de règlement.

Une fois qu'il aura pris livraison et réglé le prix d'un nombre de parts de Canmarc qui représente au moins la majorité des parts de Canmarc en circulation au moment en cause, Cominar aura le droit, aux termes de la convention de soutien qu'il a conclue le 16 janvier 2012 avec Canmarc, de nommer un nombre de fiduciaires proportionnel au nombre de parts de Canmarc dont il aura pris livraison et réglé le prix et de procéder à une opération d'acquisition de deuxième étape. Cominar pourrait également prolonger l'offre.

Canmarc et Cominar ont tous deux fixé la date de clôture des registres pour les distributions sur leurs parts respectives à la fermeture des bureaux le 31 janvier 2012. Une fois que la condition de dépôt minimal aura été remplie, Cominar a l'intention de prendre des dispositions pour que Canmarc cesse d'effectuer des distributions sur les parts de Canmarc.

Principales modalités de l'offre

La contrepartie en espèces

Le prix d'achat entièrement au comptant prévu relativement à la contrepartie en espèces représente maintenant une prime d'environ 24 % sur le cours de clôture de 13,28 \$ par part

de Canmarc à la TSX le 25 novembre 2011, dernier jour de bourse avant l'annonce par Cominar de son intention de faire l'offre.

La contrepartie en espèces procure aux porteurs de parts de Canmarc une valeur certaine et une liquidité immédiate.

L'offre n'est assujettie à aucune condition de financement.

La contrepartie en parts

Les porteurs de parts de Canmarc qui ne souhaitent pas recevoir une contrepartie au comptant et préfèrent avoir la possibilité de participer à la croissance future de Cominar peuvent choisir la contrepartie en parts. Compte tenu du coefficient d'échange prévu relativement à la contrepartie en parts et avant toute répartition proportionnelle éventuelle de la contrepartie en parts, les distributions en espèces mensuelles aux porteurs de parts de Canmarc qui choisissent la contrepartie en parts devraient augmenter de plus de 15 %.

Conditions et date d'expiration

L'offre est assujettie aux conditions de clôture usuelles, y compris le dépôt du nombre de parts de Canmarc qui, avec les parts de Canmarc détenues par Cominar et le groupe d'acquéreurs Cominar, représentent au moins 66⅔ % des parts de Canmarc en circulation, après dilution.

L'opération proposée ne requiert pas l'approbation des porteurs de parts de Cominar. Les modalités de la convention de soutien ont été approuvées à l'unanimité par les fiduciaires de Cominar et par ceux de Canmarc.

En outre, l'offre peut être acceptée jusqu'à 15 h (heure de Toronto) le 27 janvier 2012, à moins qu'elle ne soit prolongée de nouveau ou retirée.

Dépôt de parts de Canmarc en réponse à l'offre

Il est simple de déposer des parts de Canmarc en réponse à l'offre, et les porteurs de parts de Canmarc devraient le faire dès maintenant. La marche à suivre pour déposer des parts de Canmarc est exposée dans la note d'information, qui a déjà été expédiée aux porteurs de parts de Canmarc et est disponible sur SEDAR.

Les porteurs de parts de Canmarc qui ont des questions concernant l'offre ou la marche à suivre pour déposer leurs parts de Canmarc sont invités à communiquer avec Kingsdale Shareholder Services Inc. (« **Kingsdale** »), l'agent d'information dans le cadre de l'offre. On peut communiquer avec Kingsdale, sans frais en Amérique du Nord, au 1-877-657-5857, ou à frais virés de l'extérieur de l'Amérique du Nord, au 416-867-2272, ou par courriel, à contactus@kingsdaleshareholder.com.

PROFIL DE COMINAR au 26 janvier 2012

Cominar est le plus important propriétaire d'immeubles commerciaux dans la province de Québec. Il est propriétaire d'un portefeuille constitué de 269 immeubles de grande qualité, dont 53 immeubles de bureaux, 55 immeubles commerciaux et 161 immeubles industriels et polyvalents, totalisant 21,0 millions de pieds carrés de superficie dans les régions métropolitaines de Québec et de Montréal, la région d'Ottawa-Gatineau de même que dans les provinces de l'Atlantique. Cominar a pour objectifs de verser des distributions de

liquidités mensuelles accrues à ses porteurs de parts et de maximiser la valeur pour ceux-ci grâce à une gestion intégrée et à l'expansion de son portefeuille.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué peut contenir des énoncés prospectifs concernant Cominar ainsi que son exploitation, sa stratégie, sa performance financière et sa situation financière. Ces énoncés se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes tels que « pouvoir », « prévoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « être d'avis » ou « continuer » et de la forme négative de ces termes et leurs variantes, ainsi qu'à l'emploi du conditionnel et du futur. La performance et les résultats réels de Cominar dont il est question dans les présentes pourraient différer sensiblement de ceux qui sont exprimés dans ces énoncés ou qui y sont sous-entendus. Ces énoncés sont faits entièrement sous réserve des incertitudes et des risques inhérents aux attentes futures. Parmi les facteurs importants en conséquence desquels les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes, citons les facteurs généraux liés à la conjoncture économique et aux marchés, l'augmentation de la dette associée à l'offre, la concurrence, la modification de la réglementation gouvernementale et les facteurs exposés sous la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de Cominar. La présente mise en garde s'applique à tous les énoncés prospectifs attribuables à Cominar et aux personnes qui agissent en son nom. Sauf stipulation contraire, tous les énoncés prospectifs sont à jour à la date du présent communiqué.

Pour de plus amples renseignements :

M. Michel Dallaire, Ing.
Président et chef de la direction
Fonds de placement immobilier Cominar
418-681-8151

M. Michel Berthelot
Vice-président directeur et chef des opérations financières
Fonds de placement immobilier Cominar
418-681-6300, poste 2266